

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2010**

L'an 2010 et le jeudi 2 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER.  
Messieurs Jean-Paul NEUFMARS, André IL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Absentes excusées : Madame Jeannine GUIGON, Madame Houria GOMEZ.  
Pouvoir a été donné par Monsieur Michel DONOLATO à Monsieur Jean-Paul NEUFMARS.  
Pouvoir a été donné par Monsieur Bruno VIALATTE à Monsieur Gilles REYNAUD.  
Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance du 29 octobre est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D' UVRE POUR LE PROJET DE L'ESPACE DE LEYNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour la maîtrise d'oeuvre du projet de l'Espace de Leyne. A cet effet, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un marché de travaux selon la procédure adaptée pour la réalisation de maîtrise d'oeuvre. Un appel d'offre selon la procédure adaptée a été lancé à compter du 28 octobre 2010. La date de remise des offres a été fixée au mardi 30 novembre 2010 à 16 h. Un affichage en Mairie a été effectué du 28 octobre au 30 novembre inclus. Quatre entreprises ont répondu à cet appel d'offre. Après présentation par le Maire du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse soit le devis complet de l'entreprise OSMOSE PAYSAGE en co-traitance avec l'entreprise ESPACE 26 pour un montant de 30 732 HT, de charger le Maire de solliciter auprès du Conseil Général les subventions afférentes à ce projet, de demander l'autorisation de commencer ces travaux avant l'attribution de ces subventions, de charger le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents.

#### **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 M14**

Conformément à l'article L .1612.1 du Code général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une commune, tant que celle-ci n'a pas adopté son budget primitif ou jusqu'au 31 mars, peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Comme le budget primitif 2011 sera adopté courant mars 2011, il est demandé au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour le budget 2011 M14 de la Commune et ce dans la limite prévue au dit article. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011 M14.

#### **CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contact dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

En accord avec l'Association des Maires de France, le cadre contractuel par lequel un partenariat est établi entre une commune et la Poste pour la gestion d'une agence postale communale a été profondément revu.

Désormais, la Poste propose la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes dans des conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues par, la loi du 4 février 1995 ( d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ); modifiée par les lois n° 99-533 du 25 juin 1999 et n° 2000-321 du 12 avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

En particulier, en contrepartie d'une offre de service mieux précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture qui peut être portée à 60 heures par mois, d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale communale, la Poste propose une indemnisation atteignant 855 €. Pour la durée de son temps de travail consacré à l'activité de l'agence postale communale, l'agent concerné est placé en situation de mise à disposition de la Poste.

Après concertation avec la Poste, il apparaît que l'accès à son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'une agence postale communale dans notre commune et située Place de la Poste, route nationale 7 à La Coucourde.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à conclure une convention ayant pour objet l'implantation d'une agence postale communale sur le territoire de la commune qui répondrait aux caractéristiques suivantes:

- un engagement d'ouverture d'au moins 60 heures par mois
- une indemnité de 855 € par mois
- une convention pour une durée de neuf années renouvelable une fois pour la même durée, qui sera signée en temps utile avec le directeur de l'enseigne La Poste de Montélimar représentant La Poste

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de:

- autoriser le Maire à conclure une convention en vue de l'ouverture d'une agence postale communale.
- mandater le Maire pour prendre tous contacts utiles à cet effet.
- inscrire au budget de la commune une nouvelle recette de fonctionnement mensuelle au compte 752 de 855 €.
- autoriser le Maire à prendre un arrêté de mise à disposition de la Poste au profit de l'agent recruté à raison de 60 heures par mois.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Messieurs les Adjoints et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

### 1.Travaux extérieurs :

- des devis ont été demandés pour :

- le changement des meubles sous évier et sous lavabo à l'école maternelle.
- la réfection de la peinture de la grande salle de l'école maternelle.
- le prolongement du trottoir de l'abri de car au chemin du Sérillon et l'installation de barrières fixes.

### 2.Communication :

- distribution du bulletin municipal 2ème semestre 2010 : fin décembre.

- site Internet de la commune : 20 000 visites par an.
- le 15 décembre : présentation à la commission aménagement du village du projet de l'Espace de Leyne par l'entreprise K'CENDRA qui a réalisé une animation en 3D.

### 3. Sécurité :

- sur le RD 74, suite au constat des dépassements de la vitesse autorisée (relevés du cinémomètre), une demande sera faite auprès de la DDT pour la confirmation des flux et une étude de faisabilité concernant la pose de ralentisseurs adaptés.
- réunion de la C.L.I. de Cruas-Meyssse : le 9 décembre à Sauzet (ouverte au public) à la salle du Trianon.
- l'exercice incendie aux 3 écoles s'est bien déroulé.

### 4. Bibliothèque :

- en novembre deux animations proposées au public coucourdois :

- du 22 octobre au 24 novembre : une exposition sur le jeu et le 12 novembre une soirée thématique.  
 - le 26 novembre : une lecture-apéro, en partenariat avec la Médiathèque de Montélimar Sésame. 3 extraits du recueil des Nouvelles de Nabokov ont été lus par un comédien de la Valentine Compagnie, l'apéritif était offert par la Mairie.

### 5. Enseignement :

- Points abordés lors du 1er Conseil d'école de l'année scolaire 2010-2011 du 4 novembre dernier.

- la présentation des délégués FCPE élus par les parents.  
 - les effectifs de 111 élèves à la rentrée scolaire: conformes aux prévisions de novembre 2009.  
 - les effectifs prévisionnels 2011-2012 : sensiblement identiques à ceux de cette année (départ au collège des 10 CM2, arrivée de 13 enfants déjà inscrits en PS de maternelle).  
 - l'inscription en Mairie des enfants nés en 2008: à faire dès à présent.  
 - la réalisation de tous les travaux et investissements demandés en 2010 auxquels se rajoutent la création d'un parking de 32 places, la pose de panneaux de signalisation et le traçage au sol, la construction d'un abri de car.  
 - travaux et investissements pour 2011 demandés par l'équipe enseignante : \* Maternelle : changement des meubles sous évier et sous lavabos, réfection de la peinture dans la salle de classe, changement du revêtement de sol de la salle de repos.  
 \* Primaire de Fondchaud : achat de 3 vidéoprojecteurs avec système d'installation au plafond.  
 \* Classe de Derbières : achat d'un présentoir mural à livres.  
 \* Travaux de jardinage pour la plantation d'arbustes à Fondchaud et à la maternelle pour la plantation de bulbes.  
 - Inauguration de l'Ecole Numérique Rurale : le samedi 5 février 2011.

### 6. Urbanisme : depuis le 29 octobre dernier

- 1 permis de construire accordé.
- 1 certificat d'urbanisme opérationnel demandé.

## INFORMATIONS

L'ensemble des programmes d'investissement / travaux 2010 a été réalisé.

17 décembre : repas des élus, des agents municipaux et présidents des associations.

3 janvier 2011 : voeux du Maire.

13 janvier 2011 : voeux du Conseil Général à La Coucourde - Salle d'animation rurale Pierre Bonnet.

Un point sur l'avancement des projets de la structure multi-accueils (crèche-halte garderie) et de la zone artisanale de Mirgalland est fait par le Maire : réunions des Comités de Pilotage en décembre et janvier.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 2 décembre 2010

Le Maire

Jean-Luc ZANON